CERTIFICAT INDIVIDUEL INITIAL TEST SEUL INITIAL / RENOUVELLEMENT
UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Habilitation délivrée par le MASAF
le 01/01/2024

AgroCampus
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54
www.agrocampus-lagerminiere.fr

Valérie Toulin : valerie.toulin@educagri.fr
Laure Provence : laure.provence@educagri.fr

Certificat individuel Test seul
Initial / Renouvellement
Utilisation des produits phytosanitaires

PUBLIC

Tous les professionnels du secteur des produits phytopharmaceutiques.

PRÉREQUIS : savoir lire et écrire le français.
Pour le renouvellement : posséder le primo-certificat (une copie sera demandée pour toute inscription).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour la santé.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour l'environnement.
- Mettre en place les stratégies visant à limiter le recours aux produits.
- Obtenir le certiphyto ou son renouvellement.

CONTENU

- **Présentation du test** : le test s'effectuer sur le modèle d'un questionnaire à choix multiple (QCM) comprenant des questions.
  Le seuil de réussite dépend de la catégorie souhaitée :
  - Opérateur : 12/20.
  - Décideur en entreprise non soumis à agrément : 15/30
  - Décideur en entreprise soumis à agrément : 20/30
  - Vente : 20/30
  - Conseil : 25/30
- **Explications et correction des réponses**.

ORGANISATION

Durée : 1h30 · **Participants** : 6 à 12 personnes.

Modalités pédagogiques : exposé oral · Travaux dirigés · Recherche d'informations · Echanges avec les participants · Vérification des connaissances tout au long de la formation et 3 QCM collectifs.

Moyens pédagogiques : ordinateurs · Salles équipées en ressources vidéo et multimédia · Plateforme de formation à distance (formation en FOAD).

Modalités d'évaluation : test final avec un seuil de réussite à atteindre.

Formalisation à l'issue de la formation : formation continue certifiante.
Remise d'une attestation individuelle et du bordereau de score.
Le stagiaire pourra alors effectuer sa demande de certificat sur le site "service-public.fr".

Lieu : CFPPA La Germinière ou dans vos locaux pour des groupes après validation par le chargé d'ingénierie ou le formateur (salle de cours, matériel utilisé, ...), formation en présentiel ou à distance.

Délai d'accès à la formation : selon la date de prise de contact. Date définie en accord avec le stagiaire.

HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation.

CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'Arrêté du 29 août 2016, il s'agit d'un test QCM d'1h avec un seuil de réussite à atteindre qui dépend de la catégorie souhaitée.

Idéalement, prévoir le renouvellement entre 3 à 6 mois avant la date de validité du certificat en cours.

En cas d'échec, le candidat doit obligatoirement suivre la formation prévue.

TARIFS

Selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais pédagogiques. Nous consulter.

80 % de réussite à l'examen en 2025

97 % des apprenants satisfaits par la formation et l'accueil au sein du CFPPA

Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur www.agrocampus-lagerminiere.fr

MAJ 2026